



FORMATION

L'Association de Prévention du Site de la Villette est depuis 1986 un organisme de formation agréé, spécialisé dans l'ingénierie et l'identification de nouveaux métiers du domaine culturel afin de favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi.

L'APSV et l'Association des Archivistes Français (AAF), co-certificateur, ont formé depuis 2005, six promotions d'assistants archivistes avec, pour chacune, une douzaine de stagiaires et d'entreprises.

Depuis 2012, l'AAF et l'APSV sont porteurs de la certification « d'Assistant(e)-archiviste » unique en France inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Pourquoi une VAE

- ▶ Faire reconnaître son expérience professionnelle
- ▶ Obtenir un niveau de qualification permettant d'accéder à une formation d'un niveau supérieur ou de s'inscrire à un concours
- ▶ Evoluer professionnellement
- ▶ Motiver une demande d'augmentation
- ▶ Faire le point sur sa carrière, se réorienter...

Cette certification atteste de la maîtrise professionnelle des 5 blocs de compétences suivants :

Bloc 1 Participer et organiser la collecte

Bloc 2 Classer et décrire les archives

Bloc 3 Conserver les archives

Bloc 4 Communiquer et valoriser les archives

Bloc 5 Gérer un service d'archive

Qui peut se présenter ?

Toute personne, quel que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée.

Modalités de sélection

Etape 1 Recevabilité de votre candidature

Dossier de recevabilité (Livret 1) à télécharger sur notre site internet et à compléter

Le dossier sera étudié et une notification vous sera renvoyé

Etape 2 Constitution du dossier (Livret 2) et entretien avec le jury

Nos références

Fonction publique territoriale :
Toulon, Dept Cotes d'Armor, Guadeloupe, Mayotte

Fonction publique hospitalière :
Hôpitaux du mont Blanc, CHU Bordeaux

Entreprise pourvue d'une mission de service public :
SNCF, CNAM

Entreprise privée :
MNH, Covance

La certification

- ▶ Nature de la formation : Certification professionnelle
- ▶ Autorité responsable de la certification : APSV + AAF
- ▶ Niveau attesté : Niveau Bac+2, certification de niveau V
- ▶ Période de jury : Juin et Décembre
- ▶ Code RNCP : 26168
- ▶ Coûts et financements : possibilité de prise en charge de la formation par un OPCO, CPF, employeurs...
- ▶ Possibilité de valider les blocs de compétences séparément : OUI

Focus accompagnement

L'accompagnement proposé par l'APSV est en partenariat avec l'AAF il prévoit deux tiers du temps avec une analyste du travail experte de la VAE et un tiers de temps avec une accompagnatrice experte (archiviste).

En présentiel, à distance ou blended learning de 18 heures ou 24 heures.

La durée de l'accompagnement peut être adaptée aux besoins du/de la candidat.e en respectant la règle du 1/3, 2/3.

Contacts

Mélanie LE MINH MAN, chargée de formation
mleminhman@apsv.fr - 01 40 03 72 16

Association de Prévention du Site de la Villette
Pavillon des maquettes - 211 Avenue Jean Jaurès 75019 PARIS
en savoir plus : www.apsv.fr

VAE
Assistant(e)
Archiviste

Certification
Professionnelle